

LES ARCHIVES DES HOUILLÈRES ET LE CENTRE LIÉGEOIS D'ARCHIVES ET DE DOCUMENTATION DE L'INDUSTRIE CHARBONNIÈRE (CLADIC) DE BLEGNY-MINE

Bruno GUIDOLIN

Bibliothécaire-documentaliste, Blegny-Mine asbl – Province de Liège – CLADIC

▪ Après avoir dressé brièvement un panorama des institutions documentaires et archivistiques actives dans le domaine charbonnier en région liégeoise, cet article se penche sur le contexte de la création du CLADIC, centre de documentation et d'archives de Blegny-Mine, et présente les ressources que cet établissement met à disposition de ses usagers. Il envisage par la suite l'étude du cas des archives de la Société anonyme des charbonnages d'Argenteau en tâchant de démontrer, par des exemples concrets, l'intérêt, l'interdépendance et la continuité qu'elles incarnent pour un site tel que celui de Blegny-Mine, inscrit depuis 2012, avec trois autres sites miniers, sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité.

▪ Na een kort overzicht van de documentatiecentra en de archieven over de kolenindustrie in de regio Luik, gaat dit artikel in op de uitbouw van CLADIC (Centre de documentation et d'archives de Blegny-Mine) en omschrijft de bronnen die ze ter beschikking stelt aan haar gebruikers. Vervolgens analyseert het de archieven van de Société anonyme des Charbonnages d'Argenteau en tracht door concrete voorbeelden het belang aan te tonen van de site van Blegny-Mine, sinds 2012 met nog drie andere mijnsites geregistreerd op de lijst van Werelderfgoed.

Les charbonnages, particulièrement ceux qui peuvent s'enorgueillir d'une longue existence, ont engendré la production d'une masse de documents, presque incommensurable.

Qu'advient-il des archives une fois ces entités dissoutes ? Destruction, volontaire ou non, éclatement, dissémination puis revente comme vieux papiers, abandon dans des locaux progressivement dégradés ou vandalisés, le sort de ces documents est parfois incertain, surtout si des contacts avec des institutions n'ont pas été formalisés au préalable, encore que des expériences malheureuses nous remémorent que ces derniers n'engagent en rien les parties...

La scène liégeoise

À Liège, les Archives de l'État, dès la fin des années 1950 et sous l'impulsion de l'archiviste et historien Georges Hansotte (1922-1995), ont pris les devants en récoltant systématiquement les archives de nombreuses entreprises¹.

Plusieurs fonds d'archives de sociétés charbonnières ont ainsi pu être sauvés de la disparition par une politique volontariste qui visait à promouvoir la complémentarité entre archives publiques et archives privées.

En la matière – et pour le seul territoire liégeois –, il faut aussi signaler et saluer le travail de sauvegarde, de conservation et de valorisation accompli par plusieurs autres institutions : le Centre d'histoire des sciences et des techniques de l'Université de Liège² (CHST-ULg), fondé en 1982 ; l'Institut liégeois d'histoire sociale³ (ILHS, Liège), fondé en 1987 ;

l'Institut d'histoire ouvrière, économique et social⁴ (IHOES, Seraing - Jemeppe-sur-Meuse), fondé en 1979 ; la Maison de la métallurgie et de l'industrie de Liège⁵ (anciennement dénommée "Musée du fer et du charbon"), ouverte en 1963⁶. Le travail de collectes, d'enquêtes et de publications entrepris par le Musée de la vie wallonne⁷ (Liège) n'est pas non plus à négliger.

À Blegny-Mine

Sauvegarder, collecter, conserver et valoriser, une réflexion a été menée en ce sens pendant près de 15 ans par l'asbl Blegny-Mine, une association qui permet au public, depuis 1980, de visiter les travaux souterrains de l'ancien charbonnage d'Argenteau, perpétuant la mémoire du métier de mineur.

Depuis sa constitution, cette asbl de gestion n'a eu de cesse d'accroître l'intérêt de son site en dé-



Fig. 1 : Le site de Blegny-Mine. Photo Guy Focant – SPW. Coll.

veloppant, en parallèle à la visite de la mine, de nombreux outils tels qu'un musée de la mine ou un musée de plein air. Des activités à caractère

plus ludique ont également été créées à destination du public scolaire et de la population locale. À l'aube du XXI^e siècle, elle a souhaité créer trois nouveaux projets attractifs à vocation éducative : des animations pédagogiques avec ou sans séjour à destination des écoles primaires et du premier cycle du secondaire, la valorisation du biotope du terroir et la création du Centre Liégeois d'Archives et de Documentation de l'Industrie Charbonnière (CLADIC) en 2003.

Mais comment inscrire un nouveau centre de documentation et d'archives dans ce paysage institutionnel abondant sans marcher sur les plates-bandes d'autres pôles préexistants ?

Blegny-Mine draine à peu près 150.000 visiteurs par an. Certains d'entre eux, touchés par le souvenir de leur carrière ou par la découverte d'un pan de vie de leurs aïeux, ont souhaité confier au site muséal les documents et les objets qu'ils possédaient encore de cette époque, d'autres se sont interrogés sur leurs origines, d'autres encore sur l'histoire de leur région, etc. Il y avait donc d'une part un besoin de lieu de réception et de conservation des marques de confiance de nos visiteurs et, d'autre part, un besoin d'information du public, en complément de la visite de la mine et du musée. Le projet, d'abord baptisé *CDAIM*⁸ puis *CLADIC*, est né.

Cette réalisation a pu aboutir grâce à un financement de la Province de Liège pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion du bâtiment, un ancien garage automobile, et à une collaboration étroite avec le CHST-ULg et plus particulièrement avec le directeur de l'époque – et actuel président – le Professeur Robert Halleux.

L'objectif premier était donc avant tout de donner naissance à une plate-forme d'information et de documentation sur l'industrie charbonnière régionale. Les missions se sont cependant étendues – par la force des choses – à la collecte, dans des institutions et chez des particuliers, de documents ayant trait à l'industrie charbonnière en Belgique, mais également à l'inventaire dans une base de données de tous les documents se rapportant de près ou de loin à l'industrie charbonnière belge, européenne et mondiale.

Les collections du CLADIC

En raison de l'espace imparti, nous nous bornons à une description des ressources documentaires, mais il convient de préciser que leur gestion s'inscrit dans le cadre plus large des activités du centre d'archives et de documentation, comme l'organisation régulière de conférences, des animations de découverte de la vie d'un centre de do-

documentation ou encore la participation à des publications ou des recherches thématiques pour le compte de Blegny-Mine ou de partenaires externes.

Trois volets composent le CLADIC : une bibliothèque, un centre d'archives et une iconothèque. La **bibliothèque** rassemble la documentation relative à l'industrie minière collectée durant presque vingt ans par le CHST-ULg et complétée par un fonds d'environ 300 (au départ) ouvrages acquis par Blegny-Mine⁹.

Elle s'est rapidement étoffée grâce à deux partenariats noués d'une part avec l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP)¹⁰, afin de gérer son ancienne bibliothèque charbonnière constituée d'ouvrages techniques, et, d'autre part, avec plusieurs responsables de l'ex-Administration des Mines de Belgique qui ont déposé des dizaines de mètres linéaires de documents recueillis tout au long de leurs carrières, à titre personnel. Elle s'enrichit aussi d'innombrables dons de particuliers.

Cette somme correspond à ce jour à un fonds d'environ 20.000 documents (monographies, tirés à part et articles) et à un catalogue de plus de 950 titres de périodiques (belges, français, hollandais, allemands, anglais, et même russes !), le tout paru entre 1525 et 2015.

Les thèmes abordés concernent bien entendu l'industrie charbonnière et, par extension, l'industrie minière sous les aspects géologiques, d'exploitation, techniques, économiques, historiques, sociaux, juridiques et littéraires. Mais l'importance de positionner l'industrie dans son contexte nous a poussés à développer en parallèle une section consacrée à l'histoire des communes et des paroisses de la région.

Soulignons en outre la présence en nos locaux de la bibliothèque de l'association *Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles*¹¹ qui a comme but "*la sauvegarde, l'étude et la mise en valeur du patrimoine immobilier, mobilier ainsi que des documents écrits, sonores ou figurés, se rapportant à l'histoire et à l'archéologie de l'industrialisation dans les régions wallonne et bruxelloise*"¹². Son action la plus manifeste est l'édition d'une revue annuelle, *Des usines et des hommes*, que l'association consacre à une thématique d'actualité touchant au patrimoine industriel¹³.

La naissance de sa bibliothèque remonte à 1984 (année de fondation de l'asbl). Elle se compose d'un bon millier de documents abordant à la fois les activités industrielles sous l'angle patrimonial et sous l'angle technique.

Le **centre d'archives** récolte et localise les fonds d'archives des charbonnages du bassin de Liège ou d'entités gravitant autour de l'industrie minière

(Centrale de sauvetage des charbonnages du bassin de Liège, ingénieurs d'exploitation ou du Corps des Mines, organismes de recherches, etc.).

Au risque de le répéter, il est vrai que les Archives de l'État à Liège avaient mené une politique de sauvegarde similaire. Mais la découverte de nouveaux fonds, insoupçonnés et dispersés dans la région liégeoise, a confirmé qu'il devenait impératif d'agir et de protéger cet inestimable patrimoine. Sommes-nous amenés à concurrencer une institution telle que les Archives de l'État ? Non, un projet de collaboration a d'ailleurs été initié voici quelques années auprès de cet établissement phare en vue de développer des synergies entre les fonds que nous conservons respectivement.

Le CLADIC compte actuellement 500 mètres linéaires de fonds d'archives (sans compter les plans) et poursuit sa politique de prospection.

Nous disposons également d'un fonds conséquent de livrets d'ouvriers mineurs du bassin de Liège (estimé à plus ou moins 60.000 pièces), ce qui représente une source particulièrement intéressante dans des recherches généalogiques ou des questions traitant par exemple de la rotation du personnel ou de l'immigration. Il s'agit également d'une mine (sans mauvais jeu de mots) de véritables pépites, car ces livrets renferment parfois des photographies d'ouvriers mineurs. L'ensemble de ces carnets a été déposé dans les années 1980 au Musée du fer et du charbon, puis a rejoint les locaux de l'ILHS avant d'être transféré à Blegny-Mine en 2003¹⁴.

Ces deux premiers volets ("bibliothèque" et "archives") font l'objet d'une description et d'une indexation dans le logiciel documentaire Alexandrie, dont une version bêta est accessible en ligne¹⁵.

Enfin, l'**iconothèque** est constituée de près de 20.000 documents noir et blanc et couleurs couchés sur des supports très variés : tirages papier, plaques de verre, diapositives, négatifs, tableaux, cartes et plans, le tout provenant d'origines très diverses. Par ailleurs, une campagne de numérisation a permis de sauvegarder de nombreuses photographies issues de collections privées, que nous encadrons par des conventions nous assurant un usage non commercial.

Il faut ajouter à cela la vaste collection de photographies numériques de Blegny-Mine (19.000 images !) qui couvrent l'intégralité des activités du site et illustrent chaque étape de son essor.

Héritier du passé, médiateur du présent, Blegny-Mine peut se targuer de posséder une valeur universelle exceptionnelle. C'est en tout cas l'avis du Comité du patrimoine mondial qui l'a inscrit en 2012 sur la prestigieuse liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO¹⁶, simultanément à trois autres

sites miniers majeurs de Wallonie : le Grand-Hornu¹⁷, l'Écomusée du Bois-du-Luc¹⁸ et le Bois du Cazier¹⁹. Cette reconnaissance ne va pas sans son lot d'exigences : pour assurer son avenir, Blegny-Mine doit cultiver et entretenir son histoire en se penchant sur l'évolution de sa surface, mais aussi... de son sous-sol, notamment grâce aux archives.

Quand le passé éclaire le présent

C'est l'une des vertus que l'on prête aux archives historiques, celle de témoigner du passé. Cet intérêt grandit lorsque ce passé fournit à nos contemporains des réponses aux énigmes posées par le présent, à l'instar du fonds d'archives de la Société anonyme des charbonnages d'Argenteau. Cette entreprise presque centenaire²⁰ a exploité jusqu'au 31 mars 1980 le site de Blegny-Mine. Cette compagnie charbonnière est aussi le successeur d'une société plus ancienne, la S.A. des charbonnages d'Argenteau-Trembleur qui exploitait la même concession minière au XIXe siècle, et dont elle possède une partie des archives.

L'histoire de ces documents vaudrait à elle seule un roman que nous allons nous efforcer de résumer à quelques lignes.

Il faut d'abord préciser que ces archives étaient partagées entre le site d'exploitation (Blegny-Trembleur), le siège social de l'entreprise (Lodelinsart, puis Saint-Aubin) et le domicile du directeur des travaux (Blegny), qui devint par la suite directeur de Blegny-Mine.

À la fermeture du charbonnage, les premières ont à leur tour été scindées, une partie rejoignant le siège social, l'autre transitant des anciens bureaux du charbonnage à l'ancienne laverie du site²¹.

Ces dernières ont ensuite été transférées au CLADIC au moment de sa création. S'y adjoignent, depuis 2012, les archives conservées au siège social, finalement rapatriées grâce à l'intervention d'un des liquidateurs, Monsieur Philippe Ausselet, descendant des exploitants charbonniers, conscient de la richesse de ce patrimoine.

Le laps de temps écoulé entre la fermeture du charbonnage et le versement des archives s'explique surtout par le passif de l'exploitation souterraine. Rappelons ici qu'une mine, depuis la Loi du 28 juillet 1791 en passant par le Code des mines napoléonien (1810) jusqu'au Décret wallon sur les mines (1988), ne peut être exploitée qu'en vertu d'une concession octroyée avant par l'État national (puis fédéral), maintenant par les Régions²². Une concession minière est une propriété

foncière perpétuelle, distincte de la surface²³, pour laquelle existe un droit d'exploiter une (ou plusieurs) substances minérales, ici du charbon, sous un territoire donné. Elle peut s'étendre sur plusieurs milliers d'hectares²⁴. Tant qu'une concession est active, c'est-à-dire tant qu'elle n'a été ni retirée ni déchue, son concessionnaire, en l'occurrence une société charbonnière, peut être tenu comme responsable d'éventuels dégâts engendrés aux propriétés de surface situées à l'aplomb des travaux souterrains et ce, jusqu'à prescription, ce qui peut se compter en plusieurs décennies après la cessation de toute activité extractive²⁵. En cas de litiges, il lui est donc nécessaire d'avoir les documents à portée de main afin d'y retourner au plus vite.

L'ensemble de ces archives représente une vingtaine de mètres linéaires (hors plans et avant traitement). Pour le moment, seule une infime partie a pu être exploitée. Elle regorge d'informations sur les infrastructures toujours en place au site touristique, ce qui ouvre de belles perspectives de découvertes.

Ainsi la Seconde Guerre mondiale a vu les installations principales en partie ou complètement détruites par l'armée... belge, afin d'éviter que la tour d'extraction, la *belle-fleur*, ne serve de point d'observation à l'ennemi. Toute la reconstruction qui s'est ensuivie a fait l'objet de rapports circonstanciés et de reportages photographiques exposant la succession des stades jusqu'à la remise en service des installations (à l'issue du conflit) : réfections, constructions, équipements d'exploitation, équipement électrique, tout a été minutieusement consigné, ce qui nous permet de dater des éléments encore visibles de nos jours (et encore en service pour certains !); voire de dissiper des doutes, à l'image du puits Marie (un puits d'extraction, puis d'aérage, qui abrite aujourd'hui le musée de la mine) dont on a longtemps situé le creusement en 1818 avant que les archives de l'entreprise, corroborées par celles de l'Administration des mines et de l'Administration du cadastre, n'en datent le fonçage qu'en 1849 ! Ici comme dans un célèbre blockbuster, l'histoire était devenue légende puis mythe.

Un cas particulier : celui des plans de mines

L'appellation bien commode de "plans de mines" recouvre en réalité plusieurs familles de documents aux usages différents mais complémentaires.

Une de leurs principales caractéristiques est leur nombre considérable : à titre d'illustration, la S.A. des charbonnages de Wérister (à Romsée), propriétaire de deux concessions minières en région

liégeoise²⁶, accumulait plus de 2.000 plans datés de l'aube du XIXe siècle jusqu'aux années 1970 ! Le cas des archives du charbonnage d'Argenteau est similaire, à la différence notoire que les plans ne se structurent a priori sur aucun ordre défini.

Comment traiter cette masse de documents ?

On peut tout d'abord les sérier en trois grandes catégories :

Les plans d'infrastructures et d'équipement, tant en surface qu'au fond, qui offrent l'occasion de certifier la présence d'un bâtiment ou d'un équipement (installations industrielles, installations électriques, machines, etc.) et d'en connaître l'évolution. À ce sujet, l'exemple du triage-lavoir de Blegny, toujours en place, est éloquent. Un triage-lavoir est une zone réservée au traitement du charbon dès sa remontée en surface et avant sa commercialisation. 574 plans détaillent non seulement l'infrastructure en elle-même, mais également la globalité du processus de lavage du minerai (pratiquement pièce par pièce !) agencé par la société Evence-Coppée, ainsi que les modifications qui ont été apportées de 1948 à 1975 !

Viennent ensuite les **plans d'exploitation souterraine**, le véritable cœur du travail des géomètres et des ingénieurs d'exploitation dans les charbonnages. Ils y reportent progressivement l'état des lieux et l'état d'avancement des travaux souterrains pour chacune des couches exploitées. Puits d'accès ou puits intérieurs, galeries principales et secondaires, voies de chantiers, tailles, vieux travaux, le champ de bataille souterrain s'y dévoile intégralement, marqué par des coordonnées qui permettent de dater et de situer les activités extractives.

Leur utilité est indéniable : ils renseignent "*la position des travaux du fond par rapport aux points de la surface, [mettent] en garde l'exploitant contre les dangers qu'offre la rencontre d'anciens travaux*"²⁷, *[donnent] une idée exacte de l'ensemble d'une concession et de l'aménagement intérieur [et], en cas d'accident, [facilitent] l'organisation d'un sauvetage sérieux*"²⁸. À quoi on peut ajouter qu'ils "*aident à l'étude du gisement, [permettent de] vérifier le respect des limites d'une concession [et de] déterminer la surface des zones d'influence des dégâts miniers*"²⁹.

Sont regroupés dans cette catégorie les plans d'exploitation à projections horizontale ou verticale et les coupes (de bouveau, de forage, de puits, etc.).

Enfin les **plans de surface** : plans généraux de concessions, plans cadastraux, plans de surface concordant avec les plans d'exploitation. Suivant l'époque de leur tracé, ces documents renseignent l'usager quant à la topographie et la toponymie des zones représentées.

L'exploitant y indique les limites des concessions, les habitations, les constructions, les cours d'eau, les voies de communication par terre et par eau, les sondages, etc. Ils situent également les puits de mine dans leur environnement "visible". Le Service public de Wallonie réalise d'ailleurs un gigantesque travail de numérisation et d'assemblage de ces plans à l'échelle du territoire régional, de géolocalisation des puits et des issues de mines (plus de 12.000 recensés en 2010³⁰) et travaux miniers sur des cartes/images satellites contemporaines afin d'informer et d'aviser les citoyens, puis de surveiller les zones à risques³¹.

Certains plans ont graduellement intégré les coordonnées des plans d'exploitation, offrant ainsi une superposition (presque) parfaite de la surface et du fond (cf. Fig. 2 et 3). On peut donc clairement identifier les zones exploitées à l'aplomb de la surface et, pour les experts, en déduire les éventuelles conséquences, par exemple dans le cadre de litiges portant sur les dégâts miniers.

Suivant cette division, nous avons pu cerner le contenu de ce fonds qui comprend au 31 décembre 2015 : 320 plans d'exploitation, 123

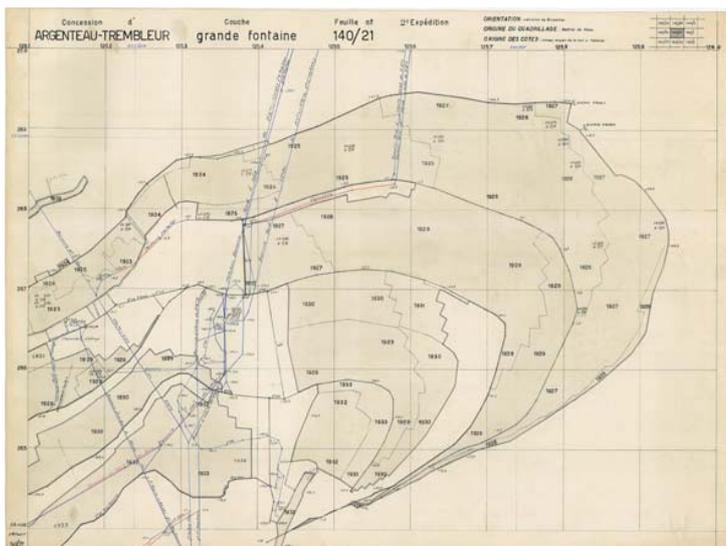


Fig. 2 : Charbonnage d'Argenteau. Couche dite "Grande Fontaine" – Feuille 140/21. Plan d'exploitation à projection horizontale à l'aplomb du site de Blegny-Mine. Archives de la S.A. des charbonnages d'Argenteau. Coll. Blegny-Mine.

plans de surface et 847 plans d'infrastructures ou d'équipements.

Le classement s'affine dans un deuxième temps en triant notamment les plans d'exploitation en fonction de la couche (ou veine) de charbon concernée et en se servant de la numérotation présente sur les plans (en 1884 au plus tard, les plans de surface et d'exploitation sont numérotés, ce qui facilite l'assemblage des cartes d'une concession).

Ce type de documents pose plusieurs défis

D'une part, leur conditionnement et leur manipulation. Leur taille physique (la plupart de ces plans sont au format A0 ou supérieur...) nécessite des meubles adaptés à leur rangement à plat ou en rouleau (la première solution étant privilégiée, mais pas toujours indiquée).

L'état dans lequel certaines feuilles se trouvent est aussi problématique : le temps a fait son œuvre, leur usage aussi (si de nos jours certains d'entre eux sont de véritables œuvres d'art, ces documents sont avant tout conçus comme des outils de travail pour les exploitants et l'administration) et les conditions de conservation ne se sont pas toujours montrées optimales (visites de rongeurs, entreposage dans des greniers aux toitures endommagées ou dans des locaux humides, ...). La fragilité qui en résulte contraint à les manipuler prudemment.

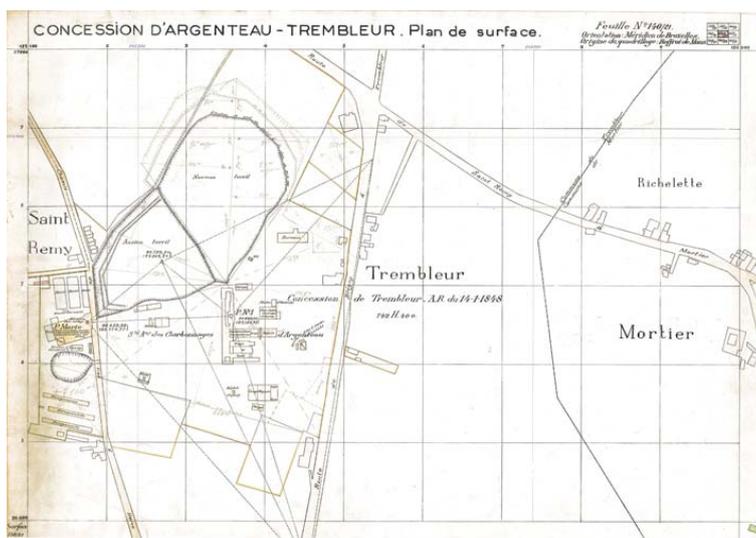


Fig. 3 : Charbonnage d'Argenteau. Feuille 140/21. Plan de surface figurant les installations du charbonnage (actuel Blegny-Mine). Archives de la S.A. des charbonnages d'Argenteau. Coll. Blegny-Mine.

Une partie du fonds devra donc être traitée avant d'envisager son intégration dans les salles de conservation (nettoyage superficiel et en profondeur, ajout d'une protection).

D'autre part la description. Une fois la phase de tri et de nettoyage accomplie, il faut envisager la réalisation d'un inventaire en déterminant les informations pertinentes contenues sur les plans à reporter sur une fiche catalographique.

S'appuyer sur des normes déjà existantes est un préliminaire logique : la norme AFNOR Z44-067 relative aux cartes et aux plans a servi à définir le canevas de départ. Cependant, si elle s'accorde parfaitement à la description de cartes routières ou de cartes d'état-major, elle nous laisse démunis face à des plans d'exploitation minière en raison de la complexité et surtout de la variabilité des informations qui s'y trouvent. La rencontre de Monsieur Xavier Devleeschouwer du Service géologique de Belgique en 2003 a été décisive. Celui-ci travaillait alors au projet *GEOINDEC*³² sur la cartographie des zones à risques des séquelles charbonnières de Wallonie. C'est donc un observateur attentif et un fin connaisseur de ces matériaux qui a pu contribuer à la complétude de notre description en suggérant par exemple l'inclusion des noms des puits, areines³³ ou tunnels d'accès qui figurent sur les plans, lorsqu'ils sont clairement identifiés ou identifiables.

Enfin, la datation des plans relève parfois de la gageure. Les plans conservés ont été dressés sur une période s'étalant de 1800 environ à 1980, sous des régimes étatiques différents, à des époques différentes et partant sous des législations qui ont évolué. La connaissance de l'histoire de ces évolutions se révèle une précieuse alliée en la matière. On peut, grâce à elle, identifier des éléments de datation inhérents à chaque époque : présence d'ouvrages particuliers, dates des dernières modifications, dates des contrôles, millésimes d'exploitation, utilisations de quadrilages et de coordonnées différents³⁴.

Mais quel est l'intérêt d'un tel traitement pour un site comme celui de Blegny-Mine ? Les lignes qui précèdent ont tenté de mettre en exergue la connaissance de son histoire ainsi que l'étude de son évolution et du contexte de son développement comme premiers arguments. La dernière raison peut paraître plus prosaïque, mais est pourtant capitale : le Comité du patrimoine mondial souhaite voir l'ancien charbonnage pérennisé, tant au jour qu'au fond afin d'assurer la poursuite des visites souterraines et de garantir son intégrité. Un seul moyen existe : l'introduction d'une demande en concession nouvelle dont la procédure a été lancée il y a de cela quelques mois (la première

sous la législation wallonne ; la première depuis des décennies en Belgique !). L'ensemble de ces archives, qu'on pourrait qualifier d'historiques, recèle donc une nouvelle vie, intrinsèquement liée à l'existence même de Blegny-Mine.

Matière rébarbative pour ne pas dire repoussante, certains n'ont parfois voulu voir dans les charbonnages et leurs témoins wallons que la résurgence d'une image passéiste de notre territoire. Certes, en Wallonie, la dernière mine a fermé ses portes en 1984³⁵. Certes, le nombre d'anciens mineurs s'amenuise d'année en année. Ces raisons suffisent-elles à tirer un trait sur ce passé, aussi glorieux (économiquement) et dur (socialement) soit-il ? Pareil raisonnement trouverait-il un écho en vue de faciliter la liquidation d'autres sites de mémoire ?

Les sites miniers, en perpétuant la mémoire de ceux qui ont laissé une part d'eux-mêmes dans les entrailles de la Terre, à la recherche d'un joyau indispensable à la richesse de nos nations occidentales, tissent des liens entre générations, tracent des parallèles avec l'actualité – l'industrie minière reste un très gros pourvoyeur d'emplois à l'échelle mondiale, parfois dans des conditions difficiles (cf. la catastrophe dans la mine de cuivre et d'or de San José au Chili survenue le 5 août 2010, ou celle de Soma en Turquie le 13 mai 2014, sans oublier les innombrables accidents en Chine) – et préparent l'avenir en conscientisant les publics aux questions énergétiques et sociales qui taraudent nos sociétés. Ils n'offrent pas de réponses toutes faites (qui peut d'ailleurs se targuer de posséder LA vérité ?), mais des pistes, en ces temps où notre monde semble en quête de valeurs et de repères (sociétaux, familiaux, moraux, etc.) que d'aucuns se sont plus à mépriser puis à galvauder. Les valeurs et les repères, les archives en génèrent – en partie – les sources. Leur préservation impérative contribue à tirer les enseignements du passé et concourent aux progrès de l'Humanité.

Bruno Guidolin

Blegny-Mine asbl – Province de Liège

CLADIC

Rue Lambert Marlet 17

B-4670 BLEGNY

Tél. 04-237 98 18

Fax 04-237 58 51

bruno.guidolin@blegnymine.be ou

cladic@blegnymine.be

<http://www.bibliocladic.be> et

<http://www.blegnymine.be>

Janvier 2016

Notes

- 1 Voir sur le sujet : Hansotte, Georges. Les archives d'entreprises et les archives des institutions publiques : le cas des Archives de l'État à Liège. In *Miscellanea : offerts à Marie-Rose Thielemans, ... : sauvegarde et exploitation des archives d'entreprises : actes de la journée d'étude du 21 mai 1986* = *Miscellanea : aangeboden aan Marie-Rose Thielemans, ... : behoud en valorisatie van de bedrijfsarchieven : handelingen van de studiedag van 21 mei 1986*. Archives Générales du Royaume, 1987, p. 79-82.
- 2 Centre d'histoire des sciences et des techniques. <<http://web.philo.ulg.ac.be/chst/>> (consulté le 22 décembre 2015).
- 3 Institut liégeois d'histoire sociale. Ilhs.be <<http://ilhs.be/>> (consulté le 22 décembre 2015).
- 4 Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale. Ihoes.be <<http://www.ihoes.be/>> (consulté le 22 décembre 2015).
- 5 Maison de la métallurgie et de l'industrie de Liège. Mmil.be <<http://www.mmil.be/>> (consulté le 22 décembre 2015).
- 6 Sur le contexte du sauvetage des archives industrielles de la région liégeoise, nous renvoyons le lecteur à la communication suivante : Halleux, Robert. Enjeux et défi des archives industrielles dans le bassin liégeois. In Université catholique de Louvain. *Les archives d'entreprises : entre gestion patrimoniale et veille technologique*, Louvain-la-Neuve, 21 avril 2006, Academia Bruylant, 2007, p. 19-23.
- 7 Musée de la vie wallonne. <<http://www.provincedeliege.be/fr/viewallonne>> (consulté le 22 décembre 2015).
- 8 Pour Centre de documentation et d'archivage sur l'industrie minière.
- 9 On en recense aujourd'hui près de 1.600 (au 20/10/2015).
- 10 Successeur de l'Institut national des industries extractives (INIE) lui-même descendant de l'Institut national de l'industrie charbonnière (INICAR), institut fondé après la Seconde Guerre mondiale et chargé notamment de la réalisation de recherches dans le domaine charbonnier.
- 11 <<http://www.patrimoineindustriel.be>>
- 12 Article 3 des statuts de l'asbl Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles.
- 13 Pour la liste des numéros déjà parus : <<http://www.patrimoineindustriel.be/fr/publications/+des-usines-et-des-hommes>>
- 14 Pour une présentation complète du livret d'ouvrier, nous renvoyons le lecteur à l'étude suivante : Leboutte, René. *Le livret d'ouvrier dans la province de Liège : une source méconnue en histoire sociale : présentation et premiers résultats d'exploitation*. Musée de la vie wallonne, 1988 ; ainsi qu'à l'article de : Vanbersy, Camille. Sur les traces des ouvriers mineurs : carnets, livrets et cartons-comptes. *Cahiers de la Documentation = Bladen voor Documentatie*, 2016/2.
- 15 Blegny-Mine. Centre liégeois d'archives et de documentation de l'industrie charbonnière. *Bibliocladic.be* [en ligne] <<http://www.bibliocladic.be/>> (consulté le 23 décembre 2015).
- 16 Sites miniers majeurs de Wallonie [en ligne]. <<http://whc.unesco.org/fr/list/1344>> (consulté le 23 décembre 2015).
- 17 Grand-Hornu [en ligne]. <<http://www.grand-hornu.be>> (consulté le 23 décembre 2015).
- 18 Écomusée de Bois-du-Luc [en ligne]. <<http://www.ecomuseeboisduluc.be>> (consulté le 23 décembre 2015).
- 19 Bois du Cazier [en ligne]. <<http://www.leboisducazier.be>> (consulté le 23 décembre 2015).
- 20 La S.A. des charbonnages d'Argenteau a été fondée en 1919 et subsiste toujours, bien qu'étant en liquidation.
- 21 Les anciens bureaux ont été vendus à un propriétaire privé au début des années 1980, ce qui explique ce déménagement. D'après les témoignages de certains employés de l'époque, des documents seraient même tombés dans les flammes.

- 22 Loi du 28 juillet 1791 relative aux mines et Article V, Titre II – De la propriété des mines, de la Loi concernant les mines, les minières et les carrières du 21 avril 1810. In *Recueil des lois, arrêtés et instructions sur les mines, minières, carrières et usines contenant toute la législation en cette matière, depuis et compris la loi du 28 juillet 1791, jusqu'à ce jour ; divers extraits des Chartes du Hainaut ; les décisions ministérielles intervenues et les dispositions générales prises par l'Autorité provinciale en fait de mines : ouvrage indispensable à tous les administrateurs et fonctionnaires chargés de la surveillance des mines, aux exploitans [sic] et concessionnaires, directeurs et conducteurs des travaux de charbonnage, jurisconsultes et propriétaires*. Imprimerie de Monjot, 1824, p. 47. Article 5 des Lois coordonnées sur les mines, minières et carrières. In *Code des mines, minières et carrières*. Editions techniques et scientifiques, dernière mise à jour au 31 décembre 1984, section XVII, p. 3. Article 13 du Décret wallon des mines du 7 juillet 1988. Service public de Wallonie. Portail environnement de Wallonie. *Environnement.wallonie.be* [en ligne]. <<http://environnement.wallonie.be/legis/solsoussol/min001.htm>> (consulté le 20 décembre 2015). Des concessions existent sous l'Ancien Régime. Les textes de 1791 et 1810 ont cependant le mérite d'uniformiser les pratiques qui pouvaient varier, pour la seule Wallonie, selon que l'on se trouvait dans le Comté du Hainaut ou en Principauté de Liège. Pour un excellent panorama : Service public de Wallonie. Service géologique de Wallonie. *Geologie.wallonie.be* [en ligne]. <http://geologie.wallonie.be/site/geoprod/soussol/exploitations/ssol_expl_mines/ssol_mines_concessions/ssol_conc_octroi> (consulté le 20 décembre 2015).
- 23 Pacyna, Daniel ; Salmon, M. *Mining risk management in Wallonia (Belgium) : the WebGIS tools in the service of prevention = Gestion des risques miniers en Wallonie (Belgique) : les outils WebGIS au service de la prévention*. Service géologique de Wallonie, 2012 (consulté le 23 décembre 2015) <http://geologie.wallonie.be/files/content/sites/geoprod/files/events/Gesrim2012/GESRIM2012_Mines-WebGIS_Article.pdf>
- 24 À titre d'exemple dans le bassin de Liège, la Société anonyme des charbonnages du Hasard exploitait une concession de plus de 3.400 hectares sous les communes de Beyne-Heusay, Blegny, Fléron, Liège, Olne, Soumagne et Visé. Tableau des mines de houille en activité en Belgique au 1^{er} janvier 1977 = Lijst van de steenkolenmijnen in België in bedrijf op 1 januari 1977. *Annales des mines de Belgique*, avril 1977, n° 4, p. 440.
- 25 Il est impossible de nuancer cette matière en quelques lignes. Une analyse particulièrement complète est proposée sur le site du Service géologique de Wallonie. Pacyna, Daniel ; Denayer, Julien. *Mines, minières et carrières souterraines en Wallonie : risques associés et contraintes*. Service géologique de Wallonie, novembre 2010. <http://geologie.wallonie.be/files/content/sites/geoprod/files/ressources/soussol/admin/CSSG_risquescontraintes_minesminierescarsout.pdf> (consulté le 22 décembre 2015).
- 26 Les concessions de Wérister et de Herve-Wergifosse.
- 27 Cela s'avère utile notamment lors du transfert de concession d'un exploitant à un autre.
- 28 *Cours de topographie*. 1940 ?, p. 3-5.
- 29 Defer, Jean. *Mon histoire au charbonnage de Blegny-Trembleur*. Blegny-Mine, 2000, p. 51.
- 30 Pacyna, Daniel ; Denayer, Julien. *Mines, minières et carrières souterraines en Wallonie : risques associés et contraintes*. Service géologique de Wallonie, novembre 2010. <http://geologie.wallonie.be/files/content/sites/geoprod/files/ressources/soussol/admin/CSSG_risquescontraintes_minesminierescarsout.pdf> (consulté le 22 décembre 2015).
- 31 Pacyna, Daniel. Gestion et valorisation des archives minières : le point de vue de l'administration. In *Les techniques de l'industrie minière*, octobre 2004, n° 23 "Gestion à long terme des impacts des exploitations souterraines en région wallonne", p. 33-35. Deboutez, A. Gestion et valorisation des archives minières. In *Les techniques de l'industrie minière*, octobre 2004, n° 23 "Gestion à long terme des impacts des exploitations souterraines en région wallonne", p. 36-38.
- 32 Ce projet est désormais arrêté.
- 33 Galeries d'évacuation des eaux.
- 34 Voir à ce sujet : *Recueil des lois, arrêtés et instructions sur les mines, minières, carrières et usines contenant toute la législation en cette matière, depuis et compris la loi du 28 juillet 1791, jusqu'à ce jour ; divers extraits des Chartes du Hainaut ; les décisions ministérielles intervenues et les dispositions générales prises par l'Autorité provinciale en fait de mines : ouvrage indispensable à tous les administrateurs et fonctionnaires chargés de la surveillance des mines, aux exploitans [sic] et concessionnaires, directeurs et conducteurs des travaux de charbonnage, jurisconsultes et propriétaires*. Imprimerie de Monjot, 1824. Brixhe, G.E. *Essai d'un répertoire raisonné de législation et de jurisprudence en matière de mines, minières, tourbières, carrières, etc. suivi d'un vocabulaire des termes d'un usage général en France et en Belgique dans l'exploitation des mines, etc. : tome II*. H. Dessain, 1833. Service public de Wallonie. Service géologique de Wallonie. *Geologie.wallonie.be* [en ligne].

<http://geologie.wallonie.be/site/geoprod/soussol/exploitations/ssol_expl_mines/ssol_mines_cartographie> (consulté le 15 décembre 2015).

Circulaire du 29 janvier 1885 du Directeur général des mines à MM. les Directeurs divisionnaires. Breyre, Ad. *Règlements et instructions sur la police des mines*. Editions Robert Louis, 1920, p. 44.

Pacyna, Daniel ; Salmon, M. *Mining risk management in Wallonia (Belgium): the WebGIS tools in the service of prevention = Gestion des risques miniers en Wallonie (Belgique) : les outils WebGIS au service de la prévention*. Service géologique de Wallonie, 2012.

<http://geologie.wallonie.be/files/content/sites/geoprod/files/events/Gesrim2012/GESRIM2012_Mines-WebGIS_Article.pdf> (consulté le 23 décembre 2015).

Stassen, J. ; Stenuit, R. ; van Kerckhove, H. *Code des mines, minières et carrières*. 2^e éd. Editions techniques et scientifiques, dernière mise à jour au 31 décembre 1984, Chapitre XXXVII-11000 PLANS.

³⁵ Il s'agit du charbonnage du Roton à Farciennes.